

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 23 novembre 2016.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 23 novembre 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. André Fournier (représentant Causapsca)
M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : M. Yves Labonté (représentant Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis, directeur, service de l'aménagement et de l'urbanisme
M. Guillaume Viel, directeur, service du développement
Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-248 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 23 novembre 2016

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2016-249 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2016

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre et de la séance d'ajournement du 26 octobre
4. Période de question de l'assistance
5. Gestion administrative
 - 5.1. REER collectif pour les employés non-admissibles au RRS
 - 5.2. Entente relative au fonds de développement des territoires(FDT) – Addenda # 1
 - 5.3. Signataires pour les contrats de prêt du Fonds local d'investissement (FLI)
 - 5.4. Cession de rang – Alliance 9000 inc.
6. Communication du service de développement - Priorités d'intervention 2017-2018 (reporté en décembre)
7. Communication du service d'aménagement - Règlement 2016-10 modifiant le SAD – Entrée en vigueur et suivi
8. Adoption des prévisions budgétaires 2017 - MRC de La Matapédia
 - 8.1. Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble
 - 8.2. Partie 2 - Inspection municipale
 - 8.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)
 - 8.4. Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques
 - 8.5. Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est
 - 8.6. Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest
 - 8.7. Partie 7 - Route Verte
 - 8.8. Partie 8 – Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert
 - 8.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred
 - 8.10. Partie 10 - Investissement projets éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)
 - 8.11. Budget 2017 - Territoires non organisés (TNO)
9. Règlement N° 2016-19 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2017 – Adoption
10. Approbation du budget 2017 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis

11. Nominations
 - 11.1. Nomination du préfet suppléant et des membres du comité administratif
 - 11.2. Nominations sur les différents comités
12. Calendrier 2017 des séances ordinaires et rencontres de travail du conseil de la MRC
13. Greffe et communications
 - 13.1. Demandes d'accès à l'information – Demande de modification à la tarification des services
 - 13.2. Numérisation des archives du service d'évaluation foncière
14. Appui à la démarche de la FQM dans le dossier des hydrocarbures
15. Correspondance
16. Période de questions de l'assistance
17. Projet de centre administratif
 - 17.1. Démarches en vue de la modification du règlement de zonage de la Ville d'Amqui
 - 17.2. Règlement d'emprunt relatif à la construction - Avis de motion
18. Autres sujets :
 - 18.1. Prochaine rencontre - Séance ordinaire du 14 décembre 2016 à 19h30
 - 18.2. Banquet de la MRC
19. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 OCTOBRE

Résolution CM 2016-250 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2016

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2016.

Adoptée.

Résolution CM 2016-251 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 octobre 2016

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 octobre 2016.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. GESTION ADMINISTRATIVE

5.1 REER collectif pour les employés non-admissibles au RRS

Résolution CM 2016-252 concernant le REER collectif pour les employés non-admissibles au RRS

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'autoriser la mise en place d'un REER collectif avec Desjardins pour les employés non admissibles au RRS actuellement en vigueur à la MRC afin de répondre à l'obligation d'employeur concernant le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER);
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, et Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée.

5.2 Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) – Addenda # 1

Résolution CM 2016-253 concernant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) – addenda #1

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer l'addenda no 1 à l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

Adoptée.

5.3 Signataires pour les contrats de prêt du Fonds local d'investissement (FLI)

Résolution CM 2016-254 concernant les signataires pour les contrats de prêts du Fonds local d'investissement (FLI)

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du service de développement et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la gestion du Fonds local d'investissement (FLI), incluant les contrats et modifications aux contrats de prêts, à négocier et signer des ententes de paiement, à conclure et signer des ententes de cession de rang sur des garanties de prêts, à entamer les procédures légales appropriées en cas de besoin et à effectuer toute opération de même nature pour assurer une gestion efficiente du portefeuille d'investissement et pour réduire au minimum les pertes potentielles.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT - PRIORITÉS D'INTERVENTION 2017-2018

Ce point est reporté à la séance de décembre.

7. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT - RÈGLEMENT 2016-10 MODIFIANT LE SAD – ENTRÉE EN VIGUEUR ET SUIVI

Résolution CM 2016-255 concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) de la MRC de La Matapédia

Considérant que le 14 septembre 2016 la MRC de La Matapédia a adopté le règlement 2016-10 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but d'obtenir une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable afin de permettre la construction du pont P-18641 qui remplacera le pont P-04534 situé sur la route Saint-Edmond à l'ouest du Lac-au-Saumon;

Considérant que, conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 2016-10 est entré en vigueur le 19 octobre 2016, soit le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un avis attestant que le règlement numéro 2016-10 respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC de La Matapédia doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement.

En conséquence, sur une proposition de M. David Althot, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'adopter le document indiquant la nature des modifications que seule la municipalité de Lac-au-Saumon devra apporter à son règlement de zonage pour donner suite au règlement 2016-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia;
2. d'adresser une copie certifiée conforme de ce document à chaque organisme partenaire en même temps que le règlement numéro 2016-10.

Adoptée.

8. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 - MRC DE LA MATAPÉDIA

8.1 Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble

Résolution CM 2016-256 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia - partie 1 (partie commune à l'ensemble)

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, sur un vote demandé par M. Gaëtan Ruest, il est résolu à la double majorité d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			Municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 1 (commune à l'ensemble)									
Gestion financière	277 150 \$	118 200 \$	23 650 \$	200 \$		37 000 \$	15 300 \$	67 800 \$	15 000 \$
Législation et communication	447 054 \$	285 953 \$					60 156 \$	14 595 \$	86 350 \$
Palais de justice et centre administratif	158 000 \$			158 000 \$				0 \$	
Programmes d'habitation	493 600 \$					493 600 \$			
Transport adapté et collectif	284 840 \$	60 000 \$			15 000 \$	209 840 \$			
Val-d'Irène	1 658 922 \$	60 000 \$		131 847 \$		617 075 \$		850 000 \$	0 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	56 350 \$	29 350 \$			25 000 \$	0 \$			2 000 \$
Développement	1 503 225 \$	318 647 \$		27 092 \$	1 016 144 \$			21 000 \$	120 342 \$
Travailleur de rang	64 502 \$				10 000 \$			24 755 \$	29 747 \$
Révision PFM et MADA	83 375 \$	3 000 \$			20 000 \$	51 375 \$		9 000 \$	
FLI	91 000 \$						91 000 \$		
Développement éolien	598 395 \$							590 180 \$	8 215 \$
Entente développement culturel - 2	51 719 \$	9 000 \$				29 000 \$		5 000 \$	8 719 \$
Évaluation	536 326 \$	395 326 \$	103 000 \$			23 000 \$		600 \$	14 400 \$
Géomatique	58 105 \$	58 105 \$							0 \$
Aménagement	251 790 \$	76 125 \$	22 000 \$	200 \$	126 900 \$	11 000 \$			15 565 \$
Urbanisme	70 519 \$	40 000 \$	30 519 \$			0 \$			
Gestion des cours d'eau	17 210 \$	17 210 \$							0 \$
Génie municipal	896 727 \$	45 000 \$	812 341 \$	29 250 \$		0 \$			10 136 \$
Gestion des matières résiduelles	1 449 157 \$	1 333 381 \$				0 \$		80 776 \$	35 000 \$
Inforoute, informatique et téléphonie IP	165 465 \$	71 409 \$		25 000 \$		41 365 \$		27 691 \$	0 \$
Génie forestier	39 000 \$	16 000 \$		23 000 \$					0 \$
Sécurité incendie	1 266 249 \$	1 069 249 \$		131 000 \$		25 000 \$		1 000 \$	40 000 \$
Sécurité civile	36 820 \$	35 820 \$							1 000 \$
Total partie 1	10 555 500 \$	4 041 775 \$	991 510 \$	525 589 \$	1 213 044 \$	1 598 411 \$	106 300 \$	1 692 397 \$	386 474 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 1 (commune à l'ensemble)	-											
Gestion financière	277 150 \$	217 550 \$	9 500 \$	9 800 \$	32 200 \$	1 100 \$	400 \$	3 100 \$	1 400 \$	1 000 \$	1 000 \$	100 \$
Législation et communication	447 054 \$	271 745 \$	52 339 \$	14 620 \$	25 150 \$	700 \$	300 \$	3 200 \$	7 500 \$	71 000 \$	500 \$	
Palais de justice et centre administratif	158 000 \$				17 600 \$		61 300 \$	1 000 \$		78 100 \$		
Programmes d'habitation	493 600 \$		200 \$		49 200 \$			200 \$		444 000 \$		
Transport adapté et collectif	284 840 \$									284 840 \$		
Val-d'Irène	1 658 922 \$				860 000 \$		0 \$	0 \$		0 \$	34 123 \$	764 799 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	56 350 \$									56 350 \$		
Développement	1 503 225 \$	716 941 \$	30 200 \$	16 700 \$	18 100 \$	3 000 \$	3 500 \$	5 890 \$	6 000 \$	702 894 \$		
Travailleur de rang	64 502 \$	55 105 \$	5 860 \$						600 \$	2 937 \$		
Révision PFM et MADA	83 375 \$	55 440 \$	10 550 \$					8 250 \$	1 500 \$	7 635 \$		
FLI	91 000 \$									91 000 \$		
Développement éolien	598 395 \$		0 \$		50 895 \$					547 500 \$		
Entente développement culturel - 2	51 719 \$									51 719 \$		
Évaluation	536 326 \$	391 276 \$	7 300 \$	10 600 \$	120 300 \$	1 150 \$	500 \$	2 200 \$	2 000 \$		1 000 \$	
Géomatique	58 105 \$	15 900 \$			27 475 \$	30 \$	14 700 \$					0 \$
Aménagement	251 790 \$	225 655 \$	3 300 \$	10 535 \$	5 800 \$	2 500 \$	0 \$	2 500 \$	500 \$		1 000 \$	
Urbanisme	70 519 \$	30 019 \$	400 \$		0 \$	100 \$	0 \$	0 \$		40 000 \$	0 \$	
Gestion des cours d'eau	17 210 \$	0 \$	550 \$		16 500 \$	160 \$		0 \$			0 \$	
Génie municipal	896 727 \$	783 288 \$	24 800 \$	8 340 \$	22 300 \$	4 100 \$	7 150 \$	9 475 \$	3 800 \$		27 000 \$	6 474 \$
Gestion des matières résiduelles	1 449 157 \$				1 448 957 \$			200 \$				
Inforoute, informatique et téléphonie IP	165 465 \$		25 650 \$		80 650 \$			8 200 \$			9 600 \$	41 365 \$
Génie forestier	39 000 \$	32 130 \$	2 500 \$	1 520 \$	1 350 \$	300 \$	0 \$	500 \$	200 \$		500 \$	
Sécurité incendie	1 266 249 \$	566 698 \$	103 200 \$	134 978 \$	96 200 \$	1 700 \$	83 600 \$	76 200 \$	7 100 \$	3 000 \$	29 000 \$	164 573 \$
Sécurité civile	36 820 \$	32 280 \$	1 970 \$		1 000 \$	70 \$	500 \$	1 000 \$	0 \$			
Total partie 1	10 555 500 \$	3 394 027 \$	278 319 \$	207 093 \$	2 873 677 \$	14 910 \$	171 950 \$	121 915 \$	30 600 \$	2 381 975 \$	103 723 \$	977 311 \$

Adoptée.

8.2 Partie 2 - Inspection municipale**Résolution CM 2016-257 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 2 – Inspection municipale**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 2 - Inspection municipale	227 702 \$	217 702 \$		0 \$					10 000 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 2 - Inspection municipale	227 702 \$	197 002 \$	15 500 \$	200 \$	9 000 \$	1 100 \$	0 \$	1 900 \$	2 500 \$		500 \$	

Adoptée.

8.3 Partie 3 - Gestion des TPI**Résolution CM 2016-258 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 3 – Terres publiques intramunicipales (TPI)**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jocelyn Jean, sur un vote demandé par M. Gaëtan Ruest, il est résolu à la double majorité d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.	
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres		
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	547 190 \$			41 200 \$			86 000 \$	500 \$	347 018 \$	72 472 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	547 190 \$	151 310 \$	7 100 \$	3 960 \$	4 570 \$	26 900 \$	200 \$	1 500 \$	650 \$	350 000 \$	1 000 \$	

Adoptée.

8.4 Partie 4 - Délégation gestion foncière des terres publiques

Résolution CM 2016-259 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 4 – Délégation gestion foncière des terres publiques

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Alain Gauthier, sur un vote demandé par M. Gaëtan Ruest, il est résolu à la double majorité d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, Délégation gestion foncière des terres publiques, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	71 526 \$			71 300 \$					226 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobili- sations	Remb. de la dette

Adoptée.

8.5 Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est

Résolution CM 2016-260 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 5 – Premiers répondants secteur Est

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, Premiers répondants secteur Est, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 5 - Premiers répondants - Secteur Est	20 080 \$	15 080 \$							5 000 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobili- sations	Remb. de la dette

Adoptée.

8.6 Partie 6 - Premiers répondants secteur Ouest

Résolution CM 2016-261 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 6 – Premiers répondants secteur Ouest

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 6, Premiers répondants secteur Ouest, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 6 - Premiers répondants - Secteur Ouest	36 215 \$	31 215 \$						5 000 \$	0 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobili- sations	Remb. de la dette

Adoptée.

8.7 Partie 7 - Route Verte

Résolution CM 2016-262 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 7 – Route Verte

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 7, Route Verte, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 7 - Route Verte	162 188 \$	65 115 \$				96 594 \$			479 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobi- lisations	Remb. de la dette
Partie 7 - Route Verte	162 188 \$				25 000 \$		28 000 \$					109 188 \$

Adoptée.

8.8 Partie 8 – Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert

Résolution CM 2016-263 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 8 – Emprunt Fonds Municipal Vert

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 8, Biomasse – Emprunt Fonds Municipal Vert, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	53 402 \$	53 402 \$							

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobi- lisations	Remb. de la dette
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	53 402 \$											53 402 \$

Adoptée.

8.9 Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred

Résolution CM 2016-264 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 9 – Investissement parc éolien du Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. David Althot, sur un vote demandé par M. Gaëtan Ruest, il est résolu à la double majorité d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 9, Investissement parc éolien du Lac-Alfred, pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
BUDGET SPÉCIAL									
Partie 9 - Investissements Lac-Alfred	5 294 700 \$							0 \$	5 294 700 \$

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobi- lisations	Remb. de la dette
BUDGET SPÉCIAL												
Partie 9 - Investissement Lac-Alfred	5 294 700 \$				115 472 \$					352 565 \$		4 826 663 \$

Adoptée.

8.10 Partie 10 - Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou),

Résolution CM 2016-265 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – partie 10 – Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 10, Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou), pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS :

	Budget 2017	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
BUDGET SPÉCIAL									
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL (Ronceveau et Nicolas-Riou)	80 000 \$							80 000 \$	

DÉPENSES :

	Budget 2017	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobi- lisations	Remb. de la dette
BUDGET SPÉCIAL												
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL (Ronceveau et Nicolas-Riou)	80 000 \$				2 000 \$					78 000 \$		

Adoptée.

8.11 Budget 2017 - Territoires non organisés (TNO)

Résolution CM 2016-266 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia – Territoires non organisés (TNO)

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO), pour l'exercice financier 2017 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2017
Taxes générales	321 740 \$
Article 208	9 990 \$
Taxe spéciale Lac Huit Milles	2 300 \$
Taxes spéciale Chemin Casault	3 350 \$
Compensation/écoles	2 300 \$
Compensation terres publiques	42 373 \$
Péréquation	11 900 \$
Droits mutations et supplétif	2 000 \$
Intérêts arriérés de taxes	200 \$
Intérêts banque	3 500 \$
Contribution du fonds de mise en valeur SLM	3 705 \$
Autres revenus	
Revenus vs permis	
Subv. Prise en charge réseau	22 618 \$
Subvention forêt Pont Rivière Vaseuse	
Subvention passage à niveau	3 600 \$
Surplus affecté	32 578 \$
Subvention taxe d'accise	60 000 \$
Distribution Lac Alfred	5 600 \$
Total	527 754 \$

DÉPENSES	Budget 2017
Salaire régulier	60 000 \$
Contribution employeur	12 000 \$
Déplacement	2 600 \$
Poste	1 250 \$
Téléphone	150 \$
Aliments/boisson	0 \$
Avis publics	1 000 \$
Inspecteur municipal	26 502 \$
Inspection éoliennes	0 \$
Services scientifiques et génie	30 000 \$
Services juridiques	1 000 \$
Vérification	3 500 \$
Contrat service informatique	1 600 \$
Évaluation municipale	18 400 \$

DÉPENSES	
Services professionnels aménagement	22 380 \$
Assurance-responsabilité	4 500 \$
Cautionnement	500 \$
Formation	0 \$
Police - SQ	46 092 \$
Matières résiduelles	5 000 \$
Cotisation	450 \$
Voirie - entretien chemins	28 350 \$
Voirie - amélioration chemins/CERF	10 000 \$
Voirie - taxe accise	60 000 \$
Entretien chemins hiver	43 100 \$
Entretien passage à niveau	3 600 \$
Entretien ameublement et équipement	500 \$
Fournitures et photocopies	1 500 \$
Éclairage pont	100 \$
Frais banque	150 \$
Quote-part MRC	111 560 \$
Culture et patrimoine/autres	0 \$
Immobilisations	10 000 \$
Parc SLM	20 000 \$
Mise en valeur Routhierville	
Urbanisme	1 970 \$
Pont Rivière Vaseuse	
Honoraires pont Rivière Vaseuse	
Location véhicule	
Téléphonie IP	
Projet transport collectif	
Total	527 754 \$

Adoptée.

9. RÈGLEMENT N° 2016-19 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 – ADOPTION

Résolution CM 2016-267 concernant l'adoption de la section 1 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 1 commune à l'ensemble du budget 2017

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter la section 1 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 1 commune à l'ensemble du budget de l'exercice financier 2017.

Adoptée.

Résolution CM 2016-268 concernant l'adoption de la section 2 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 2 du budget 2017 – Inspection municipale

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter la section 2 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions relatives à la partie 2 du budget de l'exercice financier 2017 concernant l'inspection municipale.

Adoptée.

Résolution CM 2016-269 concernant l'adoption de la section 3 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 3 du budget 2017 – Terres publiques intramunicipales

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter la section 3 du règlement N°2016-19 relative à la partie 3 du budget 2017 concernant les terres publiques intramunicipales (TPI).

Adoptée.

Résolution CM 2016-270 concernant l'adoption de la section 4 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 4 du budget 2017 – Délégation de gestion foncière des terres publiques

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter la section 4 du règlement N°2016-19 relative à la partie 4 du budget 2017 concernant la délégation de gestion foncière des terres publiques.

Adoptée.

Résolution CM 2016-271 concernant l'adoption de la section 5 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 5 du budget 2017 – Premiers répondants secteur Est

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par Mario Côté, il est résolu d'adopter la section 5 du règlement N°2016-19 relative à la partie 5 du budget 2017 concernant le service de Premiers R pondants secteur Est.

Adoptée.

Résolution CM 2016-272 concernant l'adoption de la section 6 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 6 du budget 2017 – Premiers répondants secteur Ouest

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter la section 6 du règlement N°2016-19 relative à la partie 6 du budget 2017 concernant le service de Premiers répondants secteur ouest.

Adoptée.

Résolution CM 2016-273 concernant l'adoption de la section 7 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 7 du budget 2017 – Route verte

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter la section 7 du règlement N°2016-19 relative à la partie 7 du budget 2017 concernant la Route Verte.

Adoptée.

Résolution CM 2016-274 concernant l'adoption de la section 8 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 8 du budget 2017 – Emprunt Fonds municipal vert

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter la section 8 du règlement N°2016-19 relative à la partie 8 du budget 2017 concernant la Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert.

Adoptée.

Résolution CM 2016-275 concernant l'adoption de la section 9 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 9 du budget 2017 – Investissement Parc éolien du Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter la section 9 du règlement N°2016-19 relative à la partie 9 du budget 2017 concernant l'investissement dans le parc éolien Lac-Alfred.

Adoptée.

Résolution CM 2016-276 concernant l'adoption de la section 10 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 10 du budget 2017 – Parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter la section 10 du règlement N°2016-19 relative à la partie 10 du budget 2017 concernant l'investissement dans les parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou).

Adoptée.

Résolution CM 2016-277 concernant l'adoption de la section 11 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 11 du budget 2017 des territoires non-organisés (TNO)

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter la section 11 du règlement N°2016-19 établissant les taux de taxes et tarifications relatifs aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 des territoires non organisés (TNO).

Adoptée.

Résolution CM 2016-278 concernant l'adoption de la section 12 du règlement N°2016-19 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 12 du budget 2017 concernant les dispositions générales

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter la section 12 du règlement N° 2016-19-relatives aux dispositions générales dudit règlement.

Adoptée.

10. APPROBATION DU BUDGET 2017 DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAPÉDIA-MITIS

Résolution CM 2016-279 concernant l'approbation du budget 2017 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2017 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis qui prévoit des revenus et des dépenses de 2 523 520.77 \$ pour la disposition des matières résiduelles des municipalités des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Adoptée.

11. NOMINATIONS

11.1 Nomination du préfet suppléant et des membres du comité administratif

Résolution CM 2016-280 concernant la reconduction du comité administratif de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de reconduire les membres actuels du comité administratif jusqu'à ce que le conseil de la MRC ait statué sur la méthode de nomination du comité administratif. Les membres reconduits sont les suivants :

- Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)
- M. Martin Landry, préfet-suppléant
- M. Jocelyn Jean
- M. Paul Lepage
- M. Jacques Pelletier
- M. David Althot
- M. Gaëtan Ruest

Adoptée.

Résolution CM 2016-281 concernant une nomination au comité administratif de la MRC de La Matapédia

Considérant que M. David Althot a exprimé au conseil de la MRC le souhait de quitter le comité administratif de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu de nommer Mme Marlène Landry sur le comité administratif de la MRC en remplacement de M. David Althot.

Adoptée.

11.2 Nominations sur les différents comités

Résolution CM 2016-282 concernant des nominations sur différents comités, commissions ou conseils d'administration

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les différents comités, commissions ou conseils d'administration suivants :

Comité de développement éolien :	Mme Chantale Lavoie, préfet , et MM Réginald Duguay, Alain Gauthier, Georges Guénard, Gaëtan Ruest et Jean-Marc Dumont
Comité de sécurité publique :	Mme Danielle Marcoux, d'office, et MM Gaëtan Ruest (d'office), Mario Côté (d'office) et Jacques Pelletier
Comité consultatif en culture et patrimoine :	M. Michel Chevarie
Bureau des délégués :	Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office) et MM Jean-Paul Bélanger et Réginald Duguay
Comité multiressources :	Mme Chantale Lavoie, préfet, et M. Paul Lepage
Comité de travail sur les forêts de proximité :	Mesdames Chantale Lavoie et Danielle Marcoux et MM Réginald Duguay, Jocelyn Jean, Martin Landry, Jean-Paul Bélanger, Alain Gauthier et Georges Guénard
SADC de La Matapédia :	M. Jean-Marc Dumont
La Caravelle transport adapté et collectif :	M. Paul Lepage
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis :	MM Jean-Marc Dumont, Gaëtan Ruest, Georges Guénard et Michel Chevarie (substitut)
Écosite de La Matapédia :	MM Nelson Pilote et Georges Guénard
Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène :	Mme Chantale Lavoie, préfet et M. Jacques Pelletier
Véloroute Desjardins de La Matapédia (Route verte) :	MM Gaëtan Ruest et Mario Côté
Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli :	Mme Chantale Lavoie (préfet d'office) et M. Gaëtan Ruest (maire d'Amq d'office)
Comité accessibilité :	M. Jean-Marc Dumont

Corporation de gestion des rivières
Matapédia et Patapédia (CGRMP) :

M. Mario Côté

Organisme de bassin versant
Matapédia-Restigouche :

Mme Marlène Landry

Organisme de bassin versant du
Nord-Est :

M. Jean-Marc Dumont

Société d'exploitation des ressources
de la Vallée :

M. Martin Landry

CAUREQ (911) :

M. Martin Landry

Adoptée.

12. CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES ET RENCONTRES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA MRC

Résolution CM 2016-283 concernant une demande d'autorisation auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un délai additionnel pour l'adoption du budget 2018 de la MRC de La Matapédia

- Considérant que la MRC de La Matapédia procède en 2017 à l'élection du préfet par mode de suffrage universel;
- Considérant le court délai entre le jour du scrutin, l'assermentation des nouveaux élus et l'adoption du budget de la MRC;
- Considérant la probabilité que le conseil de la MRC de La Matapédia soit composé de nouveaux membres peu familiers avec les rôles et responsabilités et le processus budgétaire de la MRC;
- Considérant que la MRC de La Matapédia, lors de l'année d'élection à la préfecture, tient habituellement une rencontre de présentation de la MRC auprès des membres du conseil;
- Considérant la charge de travail supplémentaire occasionnée par la planification et la tenue de l'élection à la préfecture dans la période de préparation du budget de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de reporter au 29 novembre 2017 l'adoption du budget 2018 de la MRC en vertu de l'article 148.0.2 du Code municipal; cet article prévoit que, sur preuve suffisante que le conseil de la MRC est dans l'impossibilité en fait d'adopter le budget lors de la séance de novembre, le ministre peut accorder à cette fin tout délai additionnel qu'il fixe.

Adoptée.

Résolution CM 2016-284 concernant le calendrier 2017 des séances ordinaires et des rencontres de travail du conseil de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. David Althot, il est résolu d'adopter le calendrier 2017 des séances ordinaires et des rencontres de travail du conseil de la MRC de La Matapédia comme suit :

SÉANCES ORDINAIRES CONSEIL MRC : 2^{ÈME} MERCREDI DU MOIS (SAUF NOVEMBRE) - 11 RENCONTRES

- | | | | |
|---------------------|-------|----------|--|
| • 18 janvier 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 8 février 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 8 mars 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 12 avril 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 10 mai 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 14 juin 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • Juillet 2017 | - | - | Aucune |
| • 16 août 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 13 septembre 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 11 octobre 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 29 novembre 2017 | 19h30 | Mercredi | Séance reportée pour adoption du budget (CM 148.0.2) |
| • 13 décembre 2017 | 19h30 | Mercredi | |

RENCONTRES DE TRAVAIL : 4^{ÈME} MERCREDI DU MOIS, SAUF AVRIL ET NOVEMBRE (9 RENCONTRES)

- | | | | |
|---------------------|-------|----------|--|
| • 18 janvier 2017 | 20h30 | Mercredi | Après la séance ordinaire de 19h30 |
| • 22 février 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 22 mars 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 19 avril 2017 | 19h30 | Mercredi | (Colloque de l'ADGMRCQ à la fin avril) |
| • 24 mai 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • 21 juin 2017 | 19h30 | Mercredi | |
| • Juillet 2017 | - | - | Aucune |
| • 20 septembre 2017 | 19h30 | Mercredi | (Colloque de la FQM du 27 au 30 septembre) |
| • 15 novembre 2017 | 17h00 | Mercredi | (Présentation de la MRC et séance étude du budget 1) |

- 22 novembre 2017 19h30 Mercredi (Séance d'étude du budget 2)
- Décembre 2016 Aucune

Adoptée.

13. GREFFE ET COMMUNICATIONS

13.1 Demandes d'accès à l'information – Demande de modification à la tarification des services

Résolution CM 2016-285 concernant une demande de modification à la tarification des services pour le traitement des demandes d'accès à l'information

- Considérant que la MRC de La Matapédia est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels*;
- Considérant que la *Loi sur l'accès aux documents* édicte un droit d'accès aux documents des organismes publics;
- Considérant l'article 11 de la *Loi sur l'accès aux documents* stipulant que, lors d'une demande d'accès à l'information, des frais n'excédant pas le coût des frais de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant;
- Considérant que l'article 11 de la même loi a pour but d'interdire les organismes publics d'imposer des frais de recherche au demandeur;
- Considérant l'article 1 du Règlement sur les frais exigibles, qui prévoit les frais pour la transcription ou la reproduction des documents et des renseignements personnels détenus par un organisme public, sont ceux qui sont indiqués aux annexes I et II;
- Considérant que la tarification est nettement insuffisante et augmente de façon significative les coûts d'opération des organismes publics;
- Considérant qu'il convient de revoir le Règlement sur les frais exigibles en matière de tarification et d'actualiser celle-ci en fonction de la réalité pour y intégrer le temps de recherche;
- Considérant que les frais prescrits par la réglementation sont nettement insuffisants pour couvrir le coût réel des services requis pour procéder aux recherches et à la reproduction des documents demandés, ce qui est contraire au principe d'utilisateur-payeur;
- Considérant qu'il y a lieu d'établir une juste tarification pour les demandeurs.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. Que le conseil de la MRC demande à la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses de ces dernières pour répondre aux demandes d'accès à l'information;
2. Que copie de la présente résolution soit transmise à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée.

13.2 Numérisation des archives du service d'évaluation foncière

Résolution CM 2016-286 concernant une adjudication de contrat pour la numérisation des archives du service d'évaluation municipale de la MRC de La Matapédia

- Considérant la nécessité de rationaliser l'espace occupé par les archives pour le déménagement de la MRC dans son nouveau centre administratif;
- Considérant l'espace occupé par les dossiers d'évaluation et des plans et la facilité de procéder à leur numérisation;
- Considérant qu'une offre de service a été demandée à l'entreprise IDnum technologies pour la numérisation de ces archives;
- Considérant que le service d'évaluation municipale de la MRC dispose des disponibilités budgétaires au cours du présent exercice financier pour procéder à la numérisation de ces archives.

En conséquence, sur une proposition de M. David Althot, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'accepter l'offre de service de ID-Num technologies qui suit :

Emplacement	Volume estimé (images)	Coût unitaire	Total (avant taxes)
Archives de la salle des rôles d'évaluation	215 040	0.0915\$	19 676.10\$
Plans	768	2.25\$	1 728.00\$

Le coût du mandat sera établi en fonction du volume réel d'archives numérisées.

Adoptée.

14. APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FQM DANS LE DOSSIER DES HYDROCARBURES

Résolution CM 2016-287 concernant un appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*

- Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;
- Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schiste, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);
- Considérant qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;
- Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;
- Considérant que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;
- Considérant qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;
- Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;
- Considérant que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
2. d'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;
3. d'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;
4. de demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
5. d'appuyer activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;
6. de transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Adoptée.

15. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie, secrétaire-trésorier, dépose au conseil de la MRC la correspondance du dernier mois.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

17. PROJET DE CENTRE ADMINISTRATIF (HUIS CLOS)

Résolution CM 2016-288 concernant une demande d'ajournement de la séance

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'ajourner la séance pour quelques minutes afin de tenir des délibérations à huis clos concernant le projet de centre administratif de la MRC.

Adoptée.

Le public ainsi que les représentants de la Ville d'Amqui au conseil de la MRC quittent la salle.

Monsieur David Althot quitte la séance.

Résolution CM 2016-289 concernant la réouverture de la séance

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu de mettre fin à la période d'ajournement et de poursuivre la séance.

Adoptée.

17.1 Démarches en vue de la modification du règlement de zonage de la Ville d'Amqui

Résolution CM 2016-290 concernant une demande de rencontre avec les représentants de la Ville d'Amqui pour la modification du règlement de zonage - projet de centre administratif de la MRC

- Considérant que les locaux administratifs de la MRC, situés au 4^{ième} et au 5^{ième} étages de l'école Saint-Ursule à Amqui, comportent des lacunes importantes au niveau de la localisation, de l'utilisation et des possibilités d'expansion et qu'ils ne répondent plus aux besoins (manque d'espace, conflits d'utilisation entre les clientèles scolaires et celles des organismes, salle de rencontre trop petite ou insuffisante, problème de localisation vs l'accès de la clientèle, pas pignon sur rue, locaux non climatisés, manque de stationnements, etc.);
- Considérant que la MRC de La Matapédia projette depuis 3 années la construction d'un nouveau centre administratif pour abriter ses bureaux et qu'elle a déposé à trois reprises, avec l'appui unanime du conseil de la MRC, des demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour la réalisation de ce projet;
- Considérant qu'à la troisième occasion, la MRC de La Matapédia a obtenu la confirmation d'une d'aide financière du programme PIQM volet 5.1 pour la construction d'un nouveau centre administratif;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a entrepris une recherche afin de trouver un terrain disponible sur le territoire de la Ville d'Amqui pour la construction de son futur centre administratif et qu'elle a entériné, par la résolution CM 2016-135, une offre d'achat conditionnelle pour un terrain situé à Amqui;
- Considérant que, pour réaliser la construction de son nouveau centre administratif sur le terrain visé, la MRC de La Matapédia a adressé à la ville d'Amqui en date du 14 juin 2016 une demande de modification à son règlement de zonage afin de permettre l'usage « Administration publique »;
- Considérant que la Ville d'Amqui, lors d'une séance tenue le 4 juillet 2016, a répondu favorablement à la demande de la MRC de La Matapédia en entreprenant le processus de modification à son règlement de zonage afin de permettre l'usage « Administration publique » par l'adoption du premier projet de règlement N° 797-16 et par la publication d'un avis dans le journal L'Avant-poste, fixant la date de la consultation publique sur le projet de règlement au 1^{er} août 2016;
- Considérant que le conseil de la Ville d'Amqui, lors de la séance du 20 juin 2016, a adopté une résolution (No 2016- 321) demandant entre autres à la MRC de La Matapédia d'effectuer une démarche auprès de la CSMM pour trouver une solution locative pour relocaliser les locaux de la MRC;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a répondu favorablement à la demande de la Ville d'Amqui (résolution CM 2016-198) en rencontrant les représentants de la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) le 1^{er} septembre 2016 pour connaître les options disponibles sur le territoire de la ville d'Amqui;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a fait réaliser par des architectes une étude comparative qui démontre sans équivoque que l'offre de la CSMM ne rencontre pas les besoins actuels et futurs de la MRC pour son centre administratif, que les travaux de réaménagement nécessaires ne sont pas admissibles à l'aide financière du PIQM et que l'analyse financière comparative d'une location dans l'école Ste-Ursule (ou ailleurs) par rapport à une nouvelle construction indique qu'il est avantageux à court, moyen et long terme, que la MRC soit propriétaire de son centre administratif dans une construction neuve admissible à l'aide financière du PIQM ;
- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia, par la résolution CM 2016-198 et par une correspondance de Mme Chantale Lavoie, préfet, a invité les représentants de la Ville d'Amqui à une rencontre pour statuer sur les demandes respectives la Ville d'Amqui (étude de caractérisation environnementale pour un prolongement du réseau d'égout pluvial municipal dans le secteur) et de la MRC (modification au zonage);
- Considérant que la Ville d'Amqui a avisé la MRC de La Matapédia, par une correspondance en date du 21 septembre 2016, qu'elle rencontrerait les représentants de la MRC une fois que la rencontre d'information sur le projet de nouveau centre administratif aura eu lieu avec la population;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a tenu, le 13 octobre 2016 à 19h30 au club de golf Revermont d'Amqui, une séance publique d'information à laquelle une cinquantaine de personnes étaient présentes;
- Considérant que lors d'une séance tenue le 17 octobre 2016, le conseil de la Ville d'Amqui a pris connaissance de la procédure de relance de l'adoption des règlements n° 796-16 et 797-16 modifiant respectivement le plan d'urbanisme et le règlement de zonage et que le processus de modification a été relancé par la publication,

dans l'édition du 26 octobre 2016 du journal l'Avant-Poste, d'un avis invitant la population à une séance de consultation le 21 novembre 2016;

- Considérant que lors de l'assemblée publique de consultation du 21 novembre 2016, aucune personne ne s'est opposée au projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la ville d'Amqui ;
- Considérant qu'au terme de l'assemblée de consultation, malgré qu'il n'y ait aucune opposition de la population, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a rejeté (par un vote de 3 pour et 4 contre) l'adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage et, conséquemment, a interrompu de nouveau le processus de modification au règlement de zonage;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a rencontré toutes les conditions émises par la Ville d'Amqui afin d'obtenir une rencontre pour échanger sur la modification au règlement de zonage nécessaire à la construction du nouveau centre administratif de la MRC sans qu'aucune rencontre n'ait encore eu lieu;
- Considérant l'état d'avancement du projet et son échéancier de réalisation très court;
- Considérant que le conflit entre la Ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia place la réalisation du projet de construction du nouveau centre administratif de la MRC dans une impasse;
- Considérant que la Commission municipale du Québec offre un service de médiation aux municipalités et organismes municipaux en cas de conflit et que la MRC de La Matapédia a adressé une demande à la Commission municipale;

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu d'adresser les demandes suivantes au conseil de la Ville d'Amqui afin de dénouer l'impasse concernant la modification au règlement de zonage nécessaire à la construction du centre administratif de la MRC, soit :

1. de participer à une rencontre dans les plus brefs délais avec les représentants de la MRC de La Matapédia et;
2. d'adresser une demande de médiation à la Commission municipale dans ce dossier tel que demandé par la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

Résolution CM 2016-291 concernant une demande de médiation auprès de la Commission municipale du Québec dans le dossier de modification du règlement de zonage de la Ville d'Amqui et la construction du nouveau centre administratif de la MRC

- Considérant que les locaux administratifs de la MRC, situés au 4^{ième} et au 5^{ième} étages de l'école Saint-Ursule à Amqui, comportent des lacunes importantes au niveau de la localisation, de l'utilisation et des possibilités d'expansion et qu'ils ne répondent plus aux besoins (manque d'espace, conflits d'utilisation entre les clientèles scolaires et celles des organismes, salle de rencontre trop petite ou insuffisante, problème de localisation vs l'accès de la clientèle, pas pignon sur rue, locaux non climatisés, manque de stationnements, etc.);
- Considérant que la MRC de La Matapédia projette depuis 3 années la construction d'un nouveau centre administratif pour abriter ses bureaux et qu'elle a déposé à trois reprises, avec l'appui unanime du conseil de la MRC, des demandes d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour la réalisation de ce projet;
- Considérant qu'à la troisième occasion, la MRC de La Matapédia a obtenu la confirmation d'une aide financière du programme PIQM volet 5.1 pour la construction d'un nouveau centre administratif;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a entrepris une recherche afin de trouver un terrain disponible sur le territoire de la Ville d'Amqui pour la construction de son futur centre administratif et qu'elle a entériné, par la résolution CM 2016-135, une offre d'achat conditionnelle pour un terrain situé à Amqui;
- Considérant que, pour réaliser la construction de son nouveau centre administratif sur le terrain visé, la MRC de La Matapédia a adressé à la Ville d'Amqui en date du 14 juin 2016 une demande de modification à son règlement de zonage afin de permettre l'usage « Administration publique »;
- Considérant que la Ville d'Amqui, lors d'une séance tenue le 4 juillet 2016, a répondu favorablement à la demande de la MRC de La Matapédia en entreprenant le processus de modification à son règlement de zonage afin de permettre l'usage « Administration publique » par l'adoption du premier projet de règlement N° 797-16 et par la publication d'un avis dans le journal L'Avant-poste, fixant la date de la consultation publique sur le projet de règlement au 1^{er} août 2016;
- Considérant que le conseil de la Ville d'Amqui, lors d'une séance du 20 juin 2016, a adopté une résolution (no 2016- 321) demandant entre autres à la MRC de La Matapédia d'effectuer une démarche auprès de la CSMM pour trouver une solution locative pour relocaliser les locaux de la MRC;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a répondu favorablement à la demande de la Ville d'Amqui (résolution CM 2016-198) en rencontrant les représentants de la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) le 1^{er} septembre 2016 pour connaître les options disponibles sur le territoire de la ville d'Amqui;

- Considérant que la MRC de La Matapédia a fait réaliser par des architectes une étude comparative qui démontre sans équivoque que l'offre de la CSMM ne rencontre pas les besoins actuels et futurs de la MRC pour son centre administratif, que les travaux de réaménagement nécessaires ne sont pas admissibles à l'aide financière du PIQM et que l'analyse financière comparative d'une location dans l'école Ste-Ursule (ou ailleurs) par rapport à une nouvelle construction indique qu'il est avantageux à court, moyen et long terme que la MRC soit propriétaire de son centre administratif dans une construction neuve admissible à l'aide financière du PIQM ;
- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia, par la résolution CM 2016-198 et par une correspondance de Mme Chantale Lavoie, préfet, a invité les représentants de la Ville d'Amqui à une rencontre pour statuer sur les demandes respectives de la Ville d'Amqui (étude de caractérisation environnementale pour un prolongement du réseau d'égout pluvial municipal dans le secteur) et de la MRC (modification au zonage);
- Considérant que la Ville d'Amqui a avisé la MRC de La Matapédia, par une correspondance en date du 21 septembre 2016, qu'elle rencontrerait les représentants de la MRC une fois que la rencontre d'information sur le projet de nouveau centre administratif aura eu lieu avec la population;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a tenu, le 13 octobre 2016 à 19h30 au club de golf Revermont d'Amqui, une séance publique d'information à laquelle une cinquantaine de personnes étaient présentes;
- Considérant que lors d'une séance tenue le 17 octobre 2016, le conseil de la Ville d'Amqui a pris connaissance de la procédure de relance de l'adoption des règlements n° 796-16 et 797-16 modifiant respectivement le plan d'urbanisme et le règlement de zonage et que le processus de modification a été relancé par la publication, dans l'édition du 26 octobre 2016 du journal l'Avant-Poste, d'un avis invitant la population à une séance de consultation le 21 novembre 2016;
- Considérant que lors de l'assemblée publique de consultation du 21 novembre 2016, aucune personne ne s'est opposée au projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la ville d'Amqui;
- Considérant qu'au terme de l'assemblée de consultation, malgré qu'il n'y ait eu aucune opposition de la population, le conseil municipal de la ville d'Amqui a rejeté (par un vote de 3 pour et 4 contre) l'adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage et, conséquemment, a interrompu de nouveau le processus de modification au règlement de zonage;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a rencontré toutes les conditions émises par la Ville d'Amqui afin d'obtenir une rencontre pour échanger sur la modification au règlement de zonage nécessaire à la construction du nouveau centre administratif de la MRC sans qu'aucune rencontre n'ait encore eu lieu;
- Considérant l'état d'avancement du projet et son échéancier de réalisation très court;
- Considérant que le conflit entre la ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia place dans une impasse la réalisation du projet de construction du nouveau centre administratif de la MRC;
- Considérant que la Commission municipale du Québec offre un service de médiation aux municipalités et organismes municipaux en cas de conflit et que la MRC de La Matapédia désire s'en prévaloir.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. de demander à la Commission municipale du Québec de tenir une médiation pour résoudre le conflit entre la Ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia relatif au processus de modification au règlement de zonage de la Ville d'Amqui préalable à la construction du nouveau centre administratif de la MRC de La Matapédia;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia, M. Martin Landry, préfet-suppléant et M. Mario Lavoie, directeur-général et secrétaire-trésorier, à participer à la médiation et à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Adoptée.

17.2 Règlement d'emprunt relatif à la construction - Avis de motion

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

18. AUTRES SUJETS :

18.1 Prochaine rencontre - Séance ordinaire du 14 décembre 2016 à 19h30

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 14 décembre à 19h30 à l'endroit habituel.

18.2 Banquet de la MRC

Monsieur Mario Côté informe le conseil que la Ville de Causapscal pourrait accueillir le banquet 2018 de la MRC. Une résolution du conseil municipal est nécessaire à cet effet.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-292 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est unanimement résolu de lever la séance à compter de 22h07.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint